

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 069	01	2023
----------------	-----------	-------------

Date de la convocation et de l'affichage : 03 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le neuf juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEVOS,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	17
Nombre de présents	13
Nombre de votants par procuration	4
Nombre de suffrages exprimés	17

Etaient présents : (13)

M. DEVOS Frédéric, Maire, LEPROVOST Maryse, DEGRAND Christophe, PRUVO Isabelle, Adjoint, COURTENS Jean-Claude, COEVOET-COUDEVILLE Christine, RICHARD Nicolas, THOMAS Loïc, GLAZIK Dorothee, CHRISTIAEN Gérard, BOUCLET Hervé, PEEL John, POISSONNET Luc, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration : (4)

HUGOO Isabelle à Frédéric DEVOS,
DELVART Vincent à Christophe DEGRAND.
VAN AGT Laurent à POISSONNET Luc,
DENTREBECQ Patrick à COEVOET-COUDEVILLE Christine,

Absents/excusés : (0)

Secrétaire de séance : RICHARD Nicolas est désigné à l'unanimité

Le Maire,

Frédéric DEVOS



1. ELECTION DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2023

Vu l'article 24 de la Constitution du 4 octobre 1958 par lequel le Sénat « assure la représentation des collectivités territoriales »

Vu les articles L.280 à L.293 et R.130-1 à R.148 du code électoral,

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, des délégués supplémentaires et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023,

Vu l'instruction ministérielle IOMA2308397j du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu la population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2023 de 5794 habitants,

Composé de 348 sénateurs, le Sénat est renouvelé par moitié tous les 3 ans, à cette fin, ils sont élus par les élus locaux et les parlementaires en deux fois (*les grands électeurs*) et sont élus au suffrage universel indirect. Le dimanche 24 septembre 2023 aura lieu le renouvellement de la moitié des sénateurs, dont ceux du département du NORD.

Les grands électeurs doivent pour être délégués ou suppléants, détenir la nationalité Française, être âgé d'au moins 24 ans et ne pas être privé de leurs droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire.

a. Mise en place du bureau électoral

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article R.133 du code électoral, « Les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal forment le bureau électoral. La présidence appartient au maire et, à défaut du maire, aux adjoints et aux conseillers dans l'ordre du tableau ».

Le bureau de vote est donc composé :

- Monsieur Frédéric **DEVOS**, Maire, Président
- Monsieur Gérard **CHRISTIAEN** et Madame Maryse **LEPROVOST**, membres les plus âgés.
- Madame Dorothee **GLAZIK** et Monsieur Loïc **THOMAS**, membres les plus jeunes.
- Monsieur Nicolas **RICHARD**, secrétaire

b. Mode de scrutin

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L.289 à R.133 du code électoral « que l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé des candidats est déclaré élu ».

c. Déroulement du scrutin

Monsieur le Maire précise que : « Le vote se fait sans débat au scrutin secret. La communication du nom des candidats à l'ouverture de la séance ne constitue pas un débat ». Les membres du bureau peuvent apporter des observations ou réclamations au cours de la rédaction du procès-verbal portant sur la régularité de l'élection. (Article R.143 du code électoral).

d. Présentation des candidatures

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux ou groupe de conseillers municipaux à présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants, précisant que :

- Les listes peuvent être complètes ou incomplètes (article L.289 et R.138 du code électoral).
- La déclaration de candidature doit présenter les mentions de l'article R.137 du code électoral, uniquement sur papier libre. Aucun autre mode de déclaration n'est admis.
- Les listes de candidats peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin. (Article R.137 du code électoral) auprès de l'autorité territoriale.
- Tout candidat peut retirer sa candidature **avant** l'ouverture du scrutin.

Deux listes sont candidates :

- Ensemble continuons d'innover
- Unis pour Wormhout

e. Election des délégués et suppléants

Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à procéder à l'élection de **15 délégués et de 5 suppléants** qui voteront pour les élections sénatoriales.

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents et représentés	17
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (Abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	17
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	17

Ont obtenu

Liste	Nombre de voix	Nombre de délégués	Nombre de suppléants
Ensemble continuons d'innover	13	12	4
Unis pour Wormhout	4	3	1

Sont élus délégués pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023

- sur la liste « Ensemble continuons d'innover » :

- M. DEVOS Frédéric
- Mme LEPROVOST Maryse
- M. DEGRAND Christophe
- Mme PRUVO Isabelle
- M. COURTENS Jean-Claude
- Mme GLAZIK Dorothee
- M. RICHARD Nicolas
- Mme HUGOO Isabelle
- M. THOMAS Loic
- Mme VANHOUTTE Axelle
- M. DELVART Vincent
- Mme TRAWINSKI Raphaella

- sur la liste « **Unis pour Wormhout** » :

- M. CALCOEN David
- Mme DEHONDT Florence
- M. DERAM Didier

Sont élus suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023

- sur la liste « **Ensemble continuons d'innover** » :

- Mme BIALAS Julie
- M. PEEL John
- Mme BAELDEN Edith
- M. MATHIS Vincent

- sur la liste « **Unis pour Wormhout** » :

- M. KERKHOVE Fabien

Fait et délibéré en séance le 09/06/2023

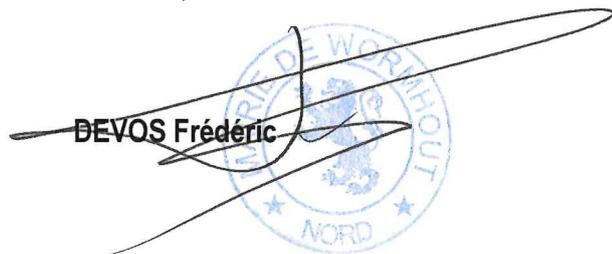
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,



RICHARD Nicolas

Le Maire,



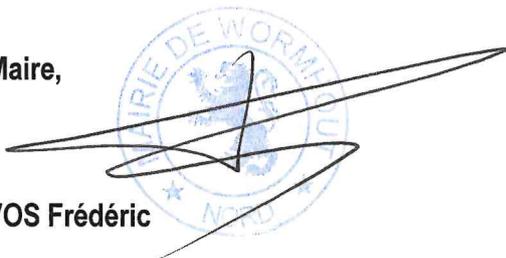
DEVOS Frédéric

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 14/06/2023

et publication ou notification le : 14/06/2023

Le Maire,



DEVOS Frédéric

Le secrétaire de séance,



RICHARD Nicolas